

 **LA METROPOLE**  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

 DÉPARTEMENT  
**BOUCHES-  
DU-RHÔNE** 

**SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE  
PARIS PORTE DE VERSAILLES (HALL 7.1)**



# **CULTIVONS LE BIEN MANGER EN PROVENCE**

La Métropole Aix-Marseille-Provence  
et le Département des Bouches-du-Rhône  
mobilisés pour l'agriculture durable et la résilience alimentaire

**DOSSIER DE PRESSE FÉVRIER/MARS 2023**

- **90 % DES PRODUCTIONS** sont vendues et consommées à l'extérieur du département tandis que l'essentiel de la **CONSOMMATION EST IMPORTÉE** ;
- **70 % DES ACHATS DE FRUITS ET LÉGUMES** sont aujourd'hui effectués en grandes et moyennes surfaces (GMS) ;
- **3 900 EXPLOITATIONS** sont recensées (- 20 % en 10 ans), majoritairement familiales, de taille réduite (plus de 60 % exploitent moins de 10 ha) avec une forte dominante fruits et légumes (45 %) ;
- **11 000 EMPLOIS SALARIÉS** étaient dénombrés en 2020 dont 70 % de saisonniers (+ 1 % en 8 ans) ;
- Un potentiel économique global de l'ordre de **743 MILLIONS D'EUROS EN 2020** (29 % de la valeur de la production régionale) ;
- **LA COEXISTENCE DE DEUX MODÈLES** : une agriculture spécialisée et orientée vers les marchés d'expédition ; une agriculture familiale positionnée sur les marchés de proximité (1/4 des exploitations) ;
- Une mosaïque de territoires agricoles et une agriculture très diversifiée : **46 TERROIRS DISTINCTS** ;
- **UNE POSITION DE LEADER** dans la production de tomates, salades, courgettes, poires, olives, riz... mais aussi 150 000 brebis, 20 000 bovins et 5 000 caprins ;
- **UNE DIVERSITÉ DE PRODUCTIONS** : grandes cultures (27 % des surfaces, 8 % de la valeur), arboriculture (13 %, 32 %) maraichage/horticulture (5 %, 30 %), viticulture (11 %, 16 %) et élevages (35 %, 5 %) ;
- **UNE AGRICULTURE DE TERROIR QUALITATIVE**, à forte valeur identitaire : 31 signes officiels de qualité (vin, huile d'olive, viande, foin, riz, thym, miel...) et un grand dynamisme de l'agriculture biologique : 3<sup>e</sup> département de France pour les surfaces en bio en 2022 avec 46 231 ha (+ 13 %/2018) ; 998 producteurs labélisés (+ 16 %/2018) ;
- **UNE DIVERSITÉ DES MODES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS** (GMS, grossistes, MIN, vente directe) ;
- **32 MILLIONS DE REPAS** servis chaque année dans les établissements scolaires publics.



# MÉTROPOLE ET DÉPARTEMENT ENGAGÉS POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Afin de soutenir l'économie locale et faire durablement face aux conflits actuels, la Métropole et le Département ont renforcé leurs moyens. Actuellement, notre territoire est autonome à hauteur de 7 à 8% en production agricole (CRATer\*, 2023) l'objectif est de tendre vers 10 à 15%. L'enchaînement des crises sociales, humanitaire, climatiques et sanitaires oblige les territoires à s'engager à travers des mesures de plusieurs ordres pour regagner en résilience et autonomie. Conscients de ces enjeux, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont lancé en 2022, sous l'impulsion de leur présidente, Martine Vassal, un plan d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire du territoire, qui vient renforcer la stratégie du Projet alimentaire territorial débuté en 2018 avec le Pays d'Arles.

## Rendre plus accessibles les produits locaux en développant les circuits courts

L'accès aux produits locaux issus essentiellement des cultures maraichères, à des coûts maîtrisés, doit être facilité. L'objectif, à court et moyen termes, est d'atteindre voire de dépasser 15 % d'autonomie alimentaire à l'échelle départementale. Pour atteindre ce palier, le plan d'actions du Département et de la Métropole cible notamment les particuliers et la restauration collective.

- **ACTION 1** : Ouvrir de nouveaux magasins de producteurs ou points de vente directe (1 à 2 par an) pour faciliter l'accès pour tous à des produits locaux de qualité.
- **ACTION 2** : Renforcer l'offre de produits locaux disponibles en grandes, moyennes et petites surfaces (70 % des fruits et légumes sont achetés dans la grande distribution).
- **ACTION 3** : Accompagner les plateformes de producteurs.
- **ACTION 4** : Augmenter la part de produits alimentaires bio et locaux de 10 % par an dans la restauration scolaire des communes en lien avec la loi EGalim ; participer à la réduction du gaspillage alimentaire et suivre la mise en place du zéro plastique.
- **ACTION 5** : Aider à l'installation de légumeries ou d'unités de transformation culinaire.

\* CRATer : outil de diagnostic au service de la transition agroalimentaire des territoires



## PLUSIEURS SCENARIOS POSITIFS SONT POSSIBLES :

- Augmenter de 31 % les surfaces agricoles d'ici 2050 (plus de 849 000 ha pour la région Sud) ;
- Changer les comportements alimentaires (projection de l'assiette Afterres 2050) ;
- Assurer et valoriser la promotion du régime méditerranéen ;
- Privilégier les filières en déclin comme les « céréales » et les « fruits et légumes » pour répondre aux besoins de la population future.

## Lutter contre l'artificialisation des sols en préservant les terres agricoles

Dans un contexte de très forte pression foncière et de pertes régulières de terres agricoles du fait de l'urbanisation — 380 ha par an entre 1988 et 2014 sur le territoire de la métropole, selon l'Agam (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise) —, il est urgent de protéger davantage le foncier agricole. Le plan d'actions du Département et de la Métropole vise à consolider le potentiel de productions du territoire, mobiliser de nouvelles terres productives, et aider à l'installation d'agriculteurs sur du foncier public dans un premier temps, et sur du foncier privé dans un second temps.

- **ACTION 6** : Préserver les terres agricoles dans les documents de planification et de programmation ; zéro distraction des terres agricoles irriguées et irrigables dès 2022.

- **ACTION 7** : Créer et animer des zones agricoles protégées.
- **ACTION 8** : Aider à l'acquisition de foncier « agricole » par les communes ou les exploitants-propriétaires privés dans le cadre des CIF\* et des CAR\*\* avec préemption de la SAFER pour l'installation d'agriculteurs ou le développement d'activités agricoles.
- **ACTION 9** : Accompagner les communes pour la remise en culture des terres en friches.
- **ACTION 10** : Accompagner l'installation d'agriculteurs.

\*CIF : Convention d'intervention foncière

\*\*CAR : Convention d'aménagement rural



### OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS EN CHIFFRES

- **Tendre vers 10 à 15 %** d'autonomie alimentaire (contre 7 à 8 % actuellement) ;
- **Mobiliser 40 ha par an** de nouvelles terres productives ;
- **Augmenter de 10 à 15 % par an** les livraisons de fruits et légumes produits localement.

# « CULTIVONS LE BIEN MANGER EN PROVENCE » : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL LE PLUS IMPORTANT DE FRANCE SE DÉPLOIE SUR LE TERRITOIRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles représentent deux espaces de production agricole et de consommation complémentaires avec, d'un côté, 92 % des habitants et 40 % des surfaces agricoles, et d'un autre côté, 8 % de la population et 60 % des surfaces agricoles. Partant de ce constat, la Métropole et le PETR du Pays d'Arles se sont engagés dans une démarche stratégique à travers la mise en place d'un Projet alimentaire territorial (PAT), en partenariat avec plus de 300 acteurs de tous les maillons de la chaîne agricole et alimentaire. Agréé de niveau 2 (opérationnel) par le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, le PAT vise à mettre le territoire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous et favorisant les circuits de proximité.

La phase opérationnelle (2021-2024) du PAT décline 25 actions qui ont été concertées entre 2017 et 2020 avec plus de 300 acteurs et la société civile. Les objectifs : recentrer la consommation locale vers des produits locaux durables et accessibles à tous, et accompagner les acteurs de la « fourche à la fourchette », pour soutenir la structuration de filières locales, résilientes et durables. Alors que 50 % des agriculteurs actifs partiront à la retraite d'ici dix ans et qu'à l'inverse, les attentes de la population en termes d'accès à une alimentation durable de qualité sont de plus en plus prégnantes et posent avec force le rôle nourricier des terres agricoles, il est indispensable de trouver des solutions. L'artificialisation des terres rend complexes la compétitivité et l'installation agricole face à des grands projets d'aménagement.

## Favoriser le renouvellement des exploitants agricoles sur le territoire

- La couveuse-pépinière agricole de la Métropole, située à Pertuis, est un dispositif qui permet à des agriculteurs non immatriculés de tester leur projet d'entreprise agricole en conditions réelles sans supporter les risques. Les structures actrices sont : Métropole Aix-Marseille-Provence, commune de Pertuis, Chambre d'agriculture du Vaucluse, SAFER 84, Hébergeur juridique

« couveuse », et l'Incubateur d'entreprises COSENS. Cinq porteurs de projet en ont bénéficié.

- La Métropole porte depuis quatre ans, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, une action de reconquête

des friches agricoles en zone défense de la forêt contre les incendies (DFCI) avec l'objectif de redynamiser l'agriculture afin que celle-ci joue à nouveau son rôle de pare-feu. Cette action de reconquête sur terrains privés est une démarche au long cours.



■ La Métropole mobilise son foncier disponible pour installer des agriculteurs : trois installations sont en projet pour 2023. L'institution s'est aussi dotée d'outils adaptés pour venir également en appui des communes et augmenter le nombre d'installations.

### **Soutenir les circuits de vente des produits agricoles locaux en hyper proximité pour aller chercher de nouveaux publics**

Le PAT « Cultivons le bien manger en Provence » et le plan de souveraineté alimentaire visent à préserver, renforcer et développer la diversité des circuits de distribution du territoire (marchés de demi-gros en circuits courts, marchés paysans, vente directe, épiceries, magasins de producteurs, paniers, AMAP...). Le succès des Halles de producteurs en demi-gros Terres de Provence, proposées au grand public sur deux sites (sur la grande zone commerciale de Plan de Campagne et sur la gare TER de Marseille-La Barasse dans le 11<sup>e</sup> arrondissement) l'illustre parfaitement. Cette dynamique visant à rendre accessibles des produits locaux, frais et de saison aux habitants va se poursuivre en mars 2023 avec la mise en place d'un point de vente les mardis, mercredis et vendredis soir sur le pôle d'échanges multimodal Krypton, situé à Aix-en-Provence, et avec l'installation de marchés en cœur de quartier à La Ciotat, ou encore à Berre-l'Étang, sur un

parking du Département. Les usagers pourront y retrouver les produits des maraichers du territoire, des œufs, du miel, du fromage... Une offre renforcée qui permettra aux habitants de se reconnecter avec la saisonnalité et les métiers agricoles. **En 2022, les Halles de producteurs ont accueilli 100 000 visiteurs et permis la vente de plus de 1000 tonnes de produits locaux !**

### **Expérimenter le distributeur automatique de produits fermiers**

Afin d'élargir la commercialisation de produits locaux en circuit court, la Métropole participe à une expérimentation mise en place par la Chambre d'agriculture du Vaucluse sur Pertuis pour développer de nouveaux modèles de vente. Ce système proposant des produits frais disponibles 7j/7 et 24h/24 est particulièrement apprécié par les actifs qui n'ont pas l'occasion ou le temps d'acheter leurs produits chez l'exploitant ou aux Halles de producteurs. Un collectif d'agriculteurs s'est constitué afin de proposer de nombreux produits sur la commune de Pertuis (légumes, fruits, produits laitiers, miel, œufs, viande...) en 2023, à l'aide d'un distributeur autonome comprenant 76 casiers.

### **La charte « Cultivons le bien manger en Provence » : accompagner la mise en place de projets alimentaires sur toutes les villes du territoire**

Née en décembre 2021 de la volonté de partager les valeurs du PAT à l'échelle communale, la charte « Cultivons le bien manger en Provence » permet un accompagnement individuel et une mise en réseau des communes signataires, volontaires pour co-construire un projet agricole et alimentaire communal global en cohérence avec le PAT. En 2022, 24 communes se sont engagées dans cette collaboration : Arles, Aureille, Auriol, Barbentane, Berre-l'Étang, Fontvieille, Graveson, Jouques, La Ciotat, la Roque-d'Anthéron, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Miramas, Mouriès, Plan-de-Cuques, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Roquefort-la-Bédoule, Salon-de-Provence, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Simiane-Collongue, Tarascon, Velaux et Vitrolles. Pour plus de 20 d'entre elles, les axes identifiés de coopération concernent la restauration scolaire, la question du foncier agricole et l'accessibilité à la production locale. Plus de la moitié souhaitent également agir en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire. Enfin, ces communes bénéficient d'une boîte de 10 outils mobilisables.

### **« Nos cantines durables »**

C'est dans ce cadre qu'a été créé le réseau « Nos cantines durables », en lien avec l'application de la loi EGalim, qui se décline en formations, visites, échanges et retours d'expérience entre les différents acteurs. Au total en 2022, ce sont plus de 370 agents et élus de 60 communes qui ont pu bénéficier de cette montée en compétence collective. La coordination permet de réaliser des études et des projets expérimentaux innovants. En 2022, par exemple, plus d'une tonne de pro-



### **PREMIÈRE HALLE DE DEMI-GROS OUVERTE AU PUBLIC DANS UNE DES PLUS GRANDES ZONES COMMERCIALES D'EUROPE**

La Halle de producteurs, située à Plan de Campagne, accueille 100 000 visiteurs, pour 1000 tonnes de produits locaux proposés par 40 producteurs, 3 jours par semaine en saison (panier moyen de 17 kg). Les produits à la vente : légumes, fruits, plantes aromatiques, fromages, huile d'olive, œufs, miel, champignons, bœuf, volaille, charcuterie, poisson, coquillages, bière, café, pain, jus de bouleau. La nouvelle édition devrait débiter au mois de mai 2023.

duits locaux a été commandée grâce à une mutualisation des commandes entre plusieurs établissements : riz de Camargue IGP, taureau de Camargue AOP, moules bio de Carteau... Enfin, l'équipe du Projet alimentaire territorial, épaulée par un bureau d'études spécialisé, propose un accompagnement individualisé et gratuit des communes pour rédiger, entre autres, des marchés publics de denrées adaptés afin que les agriculteurs locaux puissent répondre. Afin d'accompagner les plateformes de producteurs, la Métropole a augmenté sa participation au capital de la SCIC Manger bio en Provence spécialisée dans les produits en agriculture biologique en direct producteurs à destination de la restauration collective. La Métropole a également mis en place des outils pour sourcer les produits locaux par filière.

### Offrir des paniers bio à prix réduit au bénéfice des familles les plus précaires

Les associations Les Paniers Marseillais et les AMAP de Provence ont lancé, respectivement depuis 2018 et 2021, l'initiative des Paniers bio solidaires pour permettre à des familles en difficulté de bénéficier d'un panier hebdomadaire de fruits et légumes frais à prix réduit. La participation des familles est de 3 à 7 € pour un panier dont la valeur moyenne avoisine les 20 €. L'écart de prix est compensé par la solidarité des adhérents des AMAP ainsi que par le soutien des collectivités locales, dont la Métropole Aix-Marseille-Provence. En mettant l'agriculture et l'alimentation de qualité au cœur de la solidarité, ce projet permet de lutter

contre la précarité et de créer un lien de solidarité fort : des membres des AMAP envers les familles bénéficiaires et des consommateurs envers les producteurs. Une évaluation conduite par l'association Action contre la Faim montre que la démarche porte ses fruits puisque **trois quarts des familles interrogées affirment avoir changé leurs habitudes alimentaires grâce à ces paniers**. Une centaine de familles bénéficient actuellement de ce dispositif sur le territoire de la métropole.

Plusieurs chantiers d'insertion proposent également des paniers, des marchés éphémères et des ateliers de cuisine pour adopter de nouveaux réflexes en faveur d'une meilleure santé.



## LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL LE PLUS IMPORTANT DE FRANCE EN TERMES DE SUPERFICIE, DE POPULATION ET D'ENJEU

### Il concerne :

- 121 communes
- Un bassin de production exceptionnel : le **1<sup>er</sup> au niveau national** (pour certains fruits et légumes)
- Un bassin de consommation de **2 millions d'habitants**
- Des enjeux dans 6 domaines : **économie, nutrition-santé, accessibilité, foncier, environnement, patrimoine alimentaire et innovation.**

Pour tout savoir sur le PAT : <https://pat-ampmetropole-paysdarles.jenparle.net/>



## LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE ACCÉLÈRE LA TRANSITION DE SON AGRICULTURE

Le Département des Bouches-du-Rhône encourage la transition de son agriculture vers un système durable et résilient, tout en préservant la rentabilité des exploitations qui produisent son alimentation. Cette politique vertueuse contribue ainsi à l'attractivité du territoire, dans un contexte de crises multiples qui fragilisent l'économie agricole.

À ce titre, en pleine cohérence avec les orientations du Projet alimentaire territorial que portent, avec son appui, la Métropole et le Pays d'Arles, le Département déploie une politique agricole très volontariste qui préserve le capital productif, consolide la situation des nouvelles exploitations, et accélère leur transition agroécologique. Reconquérir la souveraineté alimentaire du territoire et développer la vente de produits locaux à proximité des lieux de production reste une priorité. Pour déployer cette stratégie, le Département mobilise un budget annuel de 10 millions d'euros.

### CULTIVER LE SAVOIR-FAIRE PROVENÇAL

#### Des agriculteurs aux portes des villes et villages

Installer des agriculteurs aux portes des villes et villages de Provence revêt de multiples vertus. Il s'agit à la fois, pour les agriculteurs d'écouler leurs productions sans intermédiaire et d'être rémunérés au juste prix, et pour les consommateurs de profiter d'une alimentation saine et de qualité à côté de chez eux. Côté environnement, le bilan carbone est également réduit au minimum.

Pour développer ces initiatives partout sur le territoire, le Département apporte une aide financière importante aux communes porteuses de ce type de projets.

Trois exemples :

- **À Saint-Paul-lez-Durance** : la création d'un espace agricole de 6 000 m<sup>2</sup>, exploité par un agriculteur qui fournit la cantine scolaire en légumes bio et propose des paniers-repas aux habitants du village.
- **À Châteauneuf-les-Martigues** : la création d'un jardin potager municipal pour alimenter les habitants et la cantine scolaire.
- **Au Puy-Sainte-Réparate** : une halle des producteurs couverte est en construction pour permettre à une quinzaine d'agriculteurs de vendre leur production en direct aux habitants.

Ces réalisations sont financées à hauteur de 70% par le Département.

## La reconquête des espaces agricoles en friche

Le Fonds départemental de gestion de l'espace rural est un dispositif unique qui permet de reconquérir des espaces agricoles en friche ou de valoriser des zones naturelles par l'élevage extensif. Le Département finance de 40 à 80 % les travaux de remise en état des sols, préalables à l'implantation de la culture, les aménagements sylvo-pastoraux et les travaux annexes.

→ À ce jour, 4 400 ha ont été reconquis grâce à cette aide.



## Trois millions d'euros pour l'agriculture biologique

Dans les Bouches-du-Rhône, **plus de 1 100 fermes sont certifiées « agriculture biologique »**. Pour accompagner les producteurs, le Département a investi plus de 3 millions d'euros pour financer 297 projets.

### Exemple :

Lilian est un agriculteur installé sur la commune de Saint-Andiol, spécialisé dans la culture d'arbres fruitiers,

ainsi qu'en maraîchage diversifié et plantes aromatiques. Il commercialise ses produits dans une AMAP. Pour son **projet de conversion en agriculture biologique**, il a investi dans des filets de protection anti-insectes et contre le carpocapse, un appareil de travail du sol pour lutter contre les adventices et un tracteur supplémentaire. Le Département lui a accordé une subvention de 12 460 € pour réaliser son projet d'investissement, soit 40 % du coût des investissements de lutte contre les ravageurs et adventices et 20 % du coût du tracteur.

→ À ce jour, 297 projets aidés, soit une aide moyenne de 10 400 € par exploitation

## Fruits en ville : un verger expérimental en milieu urbain

Afin de développer la production de fruits dans nos villes, le Département et la Chambre départementale d'agriculture ont lancé le projet innovant « fruits en ville », véritable laboratoire de la production. Cette expérimentation est menée pour répondre au fort déficit de fruits commercialisés en circuits courts, notamment en agriculture biologique. **Sur un site pilote de 2 ha**, sur les hauteurs du quartier marseillais de Sainte-Marthe, une étude sur trois ans permettra d'analyser grandeur nature la viabilité technique, économique et environnementale de ce projet innovant. L'objectif : vendre en circuit très court, notamment aux particuliers et aux restaurateurs, des fruits locaux et bio.

## DE LA FERME À LA FOURCHETTE

### « La Provence dans mon assiette » dans les collèges

Chaque année, le Département des Bouches-du-Rhône redouble d'efforts pour proposer une alimentation saine et locale aux quelque **57 061 collégiens demi-pensionnaires** dans les collèges publics du territoire, sans surcoût pour les familles. Des produits frais et locaux, tous issus de l'agriculture locale ou de l'élevage responsable (fruits et légumes de saison, volailles labellisées, poisson frais, etc.) sont ainsi proposés aux convives.

→ 7 millions de repas préparés chaque année pour les collégiens grâce au dispositif « La Provence dans mon assiette ».

## Une charte de la restauration scolaire

Avec 140 chefs de cuisine du Département, répartis dans les collèges publics, la collectivité propose aux élèves des menus équilibrés et des quantités maîtrisées pour prévenir le risque de surpoids et éviter le gaspillage alimentaire. Aujourd'hui, 113 établissements publics adhèrent à la charte de la restauration scolaire, leur donnant droit au versement d'une aide financière du Département pour s'approvisionner en produits frais, bio et locaux. Cette aide s'élève à 50 centimes par demi-pensionnaire et par semaine.

## Un outil innovant pour s'approvisionner en fruits et légumes

**Agrilocal13.fr** est une plateforme gratuite et innovante créée par le Département dans le cadre de son adhésion au réseau national agrilocal. Elle permet la mise en relation simple, sans intermédiaire, et instantanée entre les producteurs locaux et les acheteurs de la restauration collective (collèges, maisons de retraite, hôpitaux, communes, etc.). Avec Agrilocal13.fr, l'acheteur accède à l'offre du territoire et visualise immédiatement l'implantation géographique des producteurs.

→ **À ce jour, 256 fournisseurs sont inscrits ainsi que 124 acheteurs publics, dont 77 collègues des Bouches-du-Rhône.**

## Une plateforme pour géolocaliser les producteurs locaux

Le Département soutient aussi la **plateforme interactive [www.13envies.fr](http://www.13envies.fr)**, réalisée par la Chambre d'agriculture, à destination du grand public. Grâce à 13envies.fr, il est désormais possible de trouver les producteurs du territoire en un simple clic. Le site propose notamment une carte interactive pour identifier les agriculteurs de proximité mais aussi les événements agricoles et les marchés paysans.

## Une légumerie solidaire

La légumerie solidaire, financée par le Département, a ouvert ses portes à Marseille dans l'enceinte du Marché d'intérêt national (MIN) Aix-Marseille-Provence.

**Objectif : transformer les invendus et les redistribuer aux associations caritatives.**

Porté par le MIN et la Banque alimentaire, pour éviter le gaspillage, un atelier de transformation alimentaire de 400 m<sup>2</sup> géré par l'association « Fruits et légumes solidarité » récupère les fruits et légumes invendus puis les transforme sur place en soupes, compotes ou surgelés destinés à l'aide alimentaire aux plus démunis et à la vente.

→ **Financé à hauteur de 764 000 € par le Département (98 % du coût total du projet), cet atelier vise à transformer 1 000 tonnes de fruits et légumes chaque année.**





## UN TERRITOIRE À LA POINTE DE L'INNOVATION AGRICOLE

Fin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été élue, par l'Union européenne, Capitale européenne de l'innovation avec, notamment, l'ambition d'expérimenter des pratiques innovantes et d'accélérer le développement de nouvelles technologies dans tous les secteurs d'activité, en particulier dans le secteur agricole. En effet, depuis des années, de plus en plus de start-up provençales œuvrent dans l'« agritech », avec des innovations au service de l'agriculture et de l'alimentation. Une vraie dynamique est en marche et devrait encore s'accélérer avec cette année placée sous le signe de l'innovation par Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône.

Zoom sur plusieurs start-up de l'agritech que la Métropole soutient et accompagne par l'intermédiaire de ses différentes structures spécialisées.

### **Bamboo For Life conçoit et exploite des stations d'épuration d'eaux usées de manière végétale grâce... au bambou!**

La technologie innovante développée par cette start-up est en effet basée sur le principe de « phytoremédiation » : il s'agit d'utiliser des plantes pour extraire des polluants des sols, de l'eau ou encore de l'air. La densité des racines de bambou permet ainsi de dégrader les éléments polluants sans production de boues d'épuration et sans rejet dans le milieu naturel, contrairement aux stations classiques.

**Cearitis développe des solutions agroécologiques, durables et pérennes,** dans le cadre d'une arboriculture raisonnée. Ses solutions de biocontrôle et de lutte biologique favorisent le développement des cultures dans des conditions optimales. Son innovation s'appuie sur la mise en place d'une

technologie comprenant une solution attractive (SAMO), une solution répulsive (REMO) et un piège diffuseur autonome (PIRA). Sa première cible est ainsi la mouche de l'olive, responsable de dégâts substantiels dans le bassin méditerranéen.

**HSTI (Hydra Sensor Technologies International) France est une entreprise qui fabrique et commercialise des sondes innovantes à destination des agriculteurs.** Véritable guide d'optimisation de l'irrigation, ces sondes connectées permettent de générer des économies d'eau, d'énergie et d'optimiser le rendement des récoltes. La technologie développée permet ainsi aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements. L'entreprise a déjà installé plus de 10 000 capteurs et est distribuée partout dans le monde.

**Ipsago, lauréat des Trophées de l'innovation du Salon des Agricultures de Provence 2022, fabrique des biscuits sains et anti-gaspi,** grâce notamment à la revalorisation de denrées inexploitées.

La start-up vient de lancer deux nouvelles gammes de biscuits pour apéros et encas : des biscuits à la patate douce, romarin et noisette, et des biscuits fruités à la pomme, coco et gingembre. Bien d'autres et bonnes nouveautés sont envisagées !

### **Ombrea est pionnière dans l'agrivoltaïsme.**

Cette start-up a en effet mis au point un système permettant de créer un microclimat répondant, avec précision, aux besoins des plantes, tout en les protégeant des aléas climatiques : sécheresse, grêle, gel... Piloté par intelligence artificielle, le système de panneaux solaires dynamiques créé par l'entreprise permet ainsi de protéger efficacement les cultures tout en produisant de l'énergie verte.

### **Telaqua a pour ambition d'accompagner les agriculteurs dans l'optimisation de la consommation d'eau,**

un enjeu crucial pour l'environnement puisque 70 % de l'eau douce mondiale est utilisée par l'agriculture. L'entreprise développe ainsi des solutions connectées permettant de piloter et de surveiller l'irrigation à distance. L'application élaborée et les capteurs associés permettent aux agriculteurs de commander, programmer et surveiller leurs systèmes d'irrigation où qu'ils soient.



# LE DÉPARTEMENT ET LA MÉTROPOLE AUX CÔTÉS DES PÊCHEURS ET DES CONCHYLICULTEURS



Filières traditionnelles de l'économie locale, la pêche professionnelle et l'aquaculture sont essentiellement artisanales dans les Bouches-du-Rhône.

Ce secteur d'activités se caractérise par un nombre relativement réduit d'acteurs professionnels : 273 navires de pêche, 427 marins-pêcheurs, 34 conchyliculteurs et 1 ferme aquacole localisée sur les îles du Frioul.

Ce secteur est confronté à de nombreuses difficultés depuis une vingtaine d'années avec une flotte de petits navires vieillissante, un recul inexorable des effectifs et des charges toujours plus importantes, notamment en raison du coût de l'énergie. Malgré ces difficultés, de réelles opportunités économiques existent. L'enjeu est donc de consolider un modèle économique à forte valeur ajoutée qui repose sur la commercialisation des poissons et coquillages frais en circuit court.

Dans ce contexte, le Département s'est fixé pour objectif d'accompagner les efforts des acteurs du secteur selon trois axes :

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises,
- la valorisation qualitative des produits et la diversification des ateliers,
- la préservation des ressources et de l'environnement.

## Des dispositifs spécifiques d'aide à l'investissement

En 2022, le Département des Bouches-du-Rhône a lancé trois dispositifs d'aide à l'investissement pour les pêcheurs et les conchyliculteurs des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Plan



**326 000 €**  
Le budget  
départemental  
2023 dédié à  
la filière pêche

départemental de souveraineté et de sécurité alimentaires : l'aide à la modernisation de la flotte de pêche artisanale, l'aide au développement de la filière conchylicole départementale et l'aide aux nouvelles installations dans le domaine de la pêche artisanale et de la conchyliculture.

## Des actions en faveur de la pêche et des produits de la mer

La Métropole teste, pour sa part, le groupement de commandes pour approvisionner en moules divers lieux de restauration collective publique. Réalisée dans le cadre du Projet alimentaire territorial, cette initiative sera ensuite essaimée sur le territoire métropolitain. L'objectif visé est que la consommation des moules soit régulièrement inscrite aux menus (écoles, hôpital, etc.) car les moules produites sur le territoire ont de nombreux avantages : en plus d'être très appréciées des consommateurs, elles sont riches en protéines, ont un coût d'achat moins élevé que la viande et sont simples à cuisiner.

La Métropole accompagne également la démarche de la commune de Port-Saint-Louis-du Rhône dans la constitution d'un groupement pour le soutien au dépôt d'une appellation locale protégée concernant les moules et les huîtres originaires du territoire.

# LA MÉTROPOLE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE URBAINE

À travers son plan d'actions en faveur de l'agriculture urbaine, lancé fin 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée à hauteur de plus de 2 millions d'euros pour développer les initiatives amenées à donner une nouvelle dimension au territoire : celle d'une métropole plus verte, plus durable, plus solidaire et plus attractive. Par la mise en œuvre d'une agriculture de proximité et la sensibilisation des habitants, ce plan dédié participe à faire vivre les objectifs du Projet alimentaire territorial.

## Trois objectifs prioritaires pour une métropole plus vivable

- Une métropole qui cultive localement des produits ultra-frais pour ses habitants, et qui fait entrer l'agriculture dans la ville pour sensibiliser à une alimentation saine et mieux faire connaître à tous la richesse de l'agriculture métropolitaine ;
- Une métropole plus verte, où l'agriculture est mobilisée pour mieux gérer les franges urbaines, préserver la biodiversité, réduire les risques (notamment feux de forêt) et les températures ;
- Une métropole solidaire, qui innove pour ses quartiers, et dynamise le lien social entre habitants autour de jardins partagés, collectifs ou scolaires.

## Trente actions qui ont donné une impulsion à l'agriculture urbaine...

Dans sa phase pilote menée entre 2020 et 2022, le Plan d'actions



incluait 30 actions prioritaires, dont la mise en place de dispositifs publics, conçus pour bénéficier à l'ensemble des projets d'agriculture urbaine. Il s'agit, par exemple, d'élargir l'accès à l'eau agricole, de mettre à disposition du foncier public via le lancement de plusieurs appels à projets (Marseille 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>), de faire évoluer les documents d'urbanisme, d'attribuer des subventions à des projets de

fermes urbaines pilotes, ou encore d'accompagner la Cité de l'agriculture dans sa mission d'intérêt général de formation et d'accompagnement aux projets d'agriculture urbaine menée en lien avec la Chambre d'agriculture. Ce plan a également permis la mise en place de halles de producteurs à La Barasse (Marseille 11<sup>e</sup>), donnant l'accès de tous les citoyens à des produits frais.

## ... et permis l'émergence du projet de parc agricole des Piémonts de l'Étoile

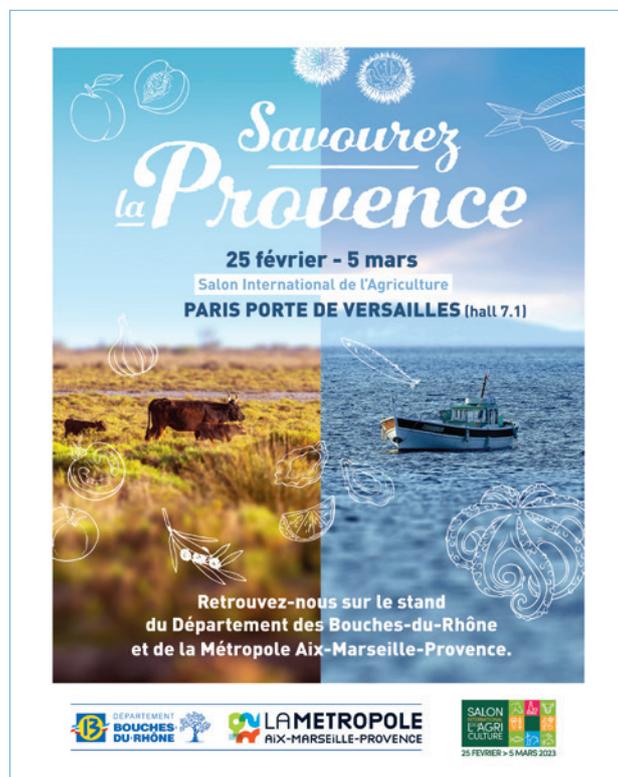
Sur un périmètre de près de 400 ha, ce projet, situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, mêle espaces habités, naturels et agricoles (environ 60 ha). Il est destiné à développer l'agriculture en y installant des porteurs de projets agricoles, tout en mettant en valeur les qualités patrimoniales et écologiques de ce site exceptionnel (territoire de bastides) et en y permettant l'accueil du public.

## LE PLAN D' ACTIONS EN CHIFFRES

- Création d'un parc agricole à Sainte-Marthe
- Installation de **5 nouveaux maraîchers** exploitants
- Soutien à la création d'un réseau d'accompagnement aux porteurs de projets
- Soutien à la création de **2 fermes urbaines** à vocation pédagogique et sociale
- Tarification agricole de l'eau accordée à **11 jardins collectifs** ou **agriculteurs urbains**
- **2,3 millions d'euros** de budget pluriannuel dédiés à l'agriculture urbaine.

## BIENVENUE SUR LE STAND « SAVOUREZ LA PROVENCE ENTRE TERRE ET MER » !

Sur le stand du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et aux côtés des stands des autres Départements de la Région Sud, le territoire, son terroir et sa gastronomie seront à l'honneur grâce à de nombreuses animations proposées aux visiteurs !



### Des dégustations culinaires chaque jour



À découvrir : les produits emblématiques – huile d'olive, taureau et riz de Camargue, huitres de Camargue, miel... — agrémentés de toute la gamme maraîchère de saison. Les chefs des cantines de collège du département, parfois accompagnés de chefs étoilés de la brigade Marseille Provence Gastronomie (MPG), cuisineront ces produits savoureux dans des recettes du quotidien et recettes plus exceptionnelles et gastronomiques !

### Place à la pétanque en fin de journée

Dès 17h, les visiteurs pourront pleinement profiter de l'esprit méridional au son des cliquetis de leurs triplettes, autour de quelques bouchées apéritives et de l'inévitable pastis... Bref, un concentré de Provence !



### Pas de bons produits sans de bons producteurs !

Ils seront quatre chaque jour à présenter leurs produits et leur travail : fromage, vin, huile d'olive, charcuterie...

### Destination Provence

Des offices de tourisme se succéderont pour faire la promotion de la destination et des circuits œnotourisme, pécaturisme, tourisme à la ferme, etc. Des circuits insolites pour découvrir une autre Provence.

Et tout au long de la semaine, des animations, jeux concours... à découvrir sur place !



# SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE : PROLONGEZ L'EXPÉRIENCE EN JUIN !

Secteur clé de l'économie locale avec près de 3 900 exploitations, 11 000 emplois, 15 000 hectares cultivés en bio, l'agriculture provençale se hisse au premier rang pour la production de fruits et légumes, et bénéficie de nombreuses productions certifiées pour leur qualité et leur origine. Depuis 2016, le Salon des Agricultures de Provence (SAP) met à l'honneur ce terroir d'exception s'affichant comme une vitrine de l'agriculture départementale et un véritable outil de promotion des filières et des métiers auprès d'un public familial.

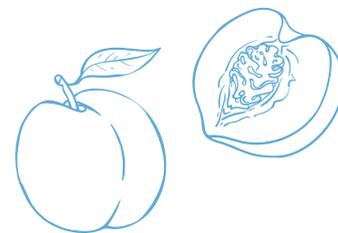
Chaque année, ce salon connaît un succès grandissant. La 5<sup>e</sup> édition en 2022 a affiché un record d'affluence avec 64 000 visiteurs, en hausse chaque année depuis sa création.

La 6<sup>e</sup> édition se déroulera sur le domaine du Merle à Salon-de-Provence, les 2, 3 et 4 juin prochains. Organisé par la Chambre départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône, le SAP est porté par le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le PETR du Pays d'Arles et l'Institut Agro Montpellier. Plus de 200 exposants, un village des producteurs, une grande exposition de machines agricoles, des espaces

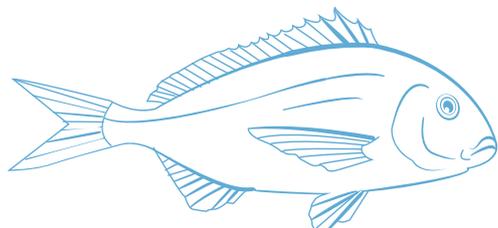


gourmands, une grande ferme avec 1 500 animaux, un « ring » animalier, les arènes et les courses camarguaises, un immense marché provençal, des animations autour des produits du terroir, des dégustations avec les chefs, seront au programme comme chaque année.

Cet événement sera une nouvelle fois l'occasion pour le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence de promouvoir auprès du plus grand nombre les actions menées en matière de promotion des circuits courts, de nutrition et de santé, d'hygiène et de lutte contre le gaspillage alimentaire.



# CONTACTS PRESSE



**Métropole Aix-Marseille-Provence**  
**Direction communication**  
**Division Stratégie presse et contenus éditoriaux**  
04 91 99 79 74 - [presse@ampmetropole.fr](mailto:presse@ampmetropole.fr)

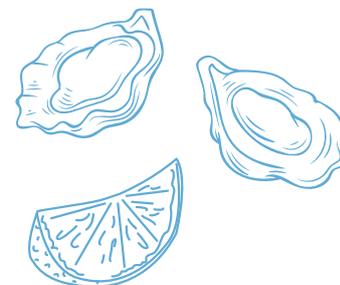
Chef de division :  
**Stéphane GIREAU**  
06 32 87 19 86 (présent sur le salon les 27 et 28 février 2023)  
[stephane.gireau@ampmetropole.fr](mailto:stephane.gireau@ampmetropole.fr)

Attachés de presse :

Dossier suivi par  
**Marjorie PIRAS**  
06 70 60 92 52 (présente sur le salon les 27 et 28 février 2023)  
[marjorie.piras@ampmetropole.fr](mailto:marjorie.piras@ampmetropole.fr)



**Yann TAXIL**  
04 91 99 79 67  
[yann.taxil@ampmetropole.fr](mailto:yann.taxil@ampmetropole.fr)



**Laurent DESBUISSONS**  
04 91 99 78 29  
[laurent.desbuissons@ampmetropole.fr](mailto:laurent.desbuissons@ampmetropole.fr)

**Julia NONIS**  
04 91 99 77 74  
[julia.nonis@ampmetropole.fr](mailto:julia.nonis@ampmetropole.fr)

Assistant attaché de presse (apprenti) :  
**Alexandre BOUMENDIL**  
04 91 99 79 74  
[alexandre.boumendil@ampmetropole.fr](mailto:alexandre.boumendil@ampmetropole.fr)



**Service Presse du Département  
des Bouches-du-Rhône**  
[service-presse@departement13.fr](mailto:service-presse@departement13.fr)

Cheffe du Service Média :  
**Céline Méfret**  
06 62 21 63 60 (présente tout au long du salon)

Attachés de presse :

**Jacky HIRTZIG**  
04 13 31 31 74

**Sarah AUBERT**  
04 13 31 34 35

**Anthony GIORDANO**  
04 13 31 18 27

